

Rapport n°15a : Prix PEPITE TREMPLIN 2017

Rapporteur (s) :	Michel de LABACHELERIE, Vice-Président
Service – personnel référent	Fabienne BADET – Service formation, recherche et innovation
Séance du Conseil d'administration	14 novembre 2017

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Créé en 2014 par le ministère en charge de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et organisé en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le Prix « PEPITE Tremplin pour l'Entrepreneuriat Etudiant » est l'une des actions phares du Plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Il a pour objectif d'encourager et de soutenir les projets de création d'entreprises chez les étudiants et les jeunes diplômés, en récompensant les meilleurs projets innovants issus des PEPITE. Une cinquantaine de projets seront récompensés par un jury national avec des prix qui vont de 5k€ à 20k€.

En Bourgogne - Franche-Comté, 4 projets ont été retenus par le comité de sélection composé de la DRRT, Caisse des dépôts, Région, BPI, Réseau Entreprendre, incubateur, entrepreneurs et enseignants.

Le Ministère MESRI a institué une nouveauté en 2017 : l'organisation d'un événement régional pour réunir et mettre à l'honneur les lauréats régionaux. UBFC a organisé celui-ci le 19/10 à 17h30 dans ses locaux.

Cet événement donne lieu à une dotation du MESRI et de la caisse des dépôts à hauteur de 7 373€, consacrée à l'organisation de la manifestation et au financement de prix aux lauréats. Ces prix seront alloués sous forme de prise en charge de prestations d'accompagnement des projets des lauréats (et non en numéraire). Un comité de pilotage présidé par le DRRT s'est réuni le 30/08 et a proposé d'affecter :

- 5 200€ aux 4 lauréats sous forme de prestations pour une valeur de 1300 € pour chacun : prestation juridique, propriété intellectuelle, création d'une vidéo de communication par une société spécialisée, prototypage, participation à un salon, etc.,
- Pour les deux prix « accessit » : 600€ soit une répartition de 200€ par personne,
- 1 573€ à l'organisation de l'évènement : cocktail et communication.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver :

- **La répartition du budget alloué pour l'organisation de la mise en valeur des lauréats régionaux du concours PEPITE Tremplin 2017 :**
 - o 5 200€ attribués aux 4 lauréats sous forme de chèque-service
 - o 600€ attribué aux deux « accessit » soit 200€ pour les 3 porteurs de projets
 - o 1 573€ affectés à l'organisation de l'évènement
- **Le paiement des prestations**
 - o **aux 4 lauréats pour une valeur maximale de 1 300€ chacun :**
 - Valentin Lamielle pour le projet Lamster, optimisateur de la gestion des ressources humaines
 - Thibaud Simon pour le projet CAP – Créateur d'Autonomie Positive : autoconstruction pour l'énergie renouvelable
 - Aliyasin Elayouche pour le projet Metabsorber – méta matériaux à propriété acoustique
 - Julien Tripard pour le projet Sporthopeo - système universel de fixation du pied sur pédale de vélo
 - o **aux 3 porteurs de projet des deux « accessits » :**
 - Arthur VANIER pour le projet « AD Biodetech » - Développement d'un outil de diagnostic de la mammite bovine
 - Carla LUCET et Léa DUBECQ pour le projet « Crayons gourmands » - crayons d'assaisonnement à tailler